

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1553

24 juin 2008

SOMMAIRE

Acergy S.A.	74512	Mind Me S.A.	74534
A.L.M. Sàrl	74535	ML Poivre Real Estate GP	74512
Balanne Invest	74537	Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.	74498
Bosph Real Estate Holdings 2 S.à r.l.	74535	Nobelux Solidarity A.s.b.l.	74513
Caesa S.A.	74516	Olivant Investments Switzerland S.A.	74509
Canterbury Square Holdings S.à r.l.	74536	Olivant Investments Switzerland S.à r.l.	74509
Casa Enterprise S.A.	74533	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	74515
Casa Maroc S.A.	74532	Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l.	74542
C.D.A. Ré	74528	Quetzal Investments	74532
Compagnie Fiduciaire Group	74520	Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.	74535
Compagnie Financière et Foncière S.A.	74506	Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.	74535
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	74534	Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.	74536
C.S.L. S.A.	74505	Reigate Square Holdings S.à r.l.	74537
Daimler Luxembourg Capital S.A.	74522	Sablière Hein	74533
Dreieck	74516	Scabieuse Holding S.A.	74523
Europafi S.A.	74542	Securex Luxembourg	74528
Fabilor Investment Holding S.A.	74505	Sherman Holding S.A.H.	74504
FGF Lux S.A.	74522	Société d'Organisation Touristique S.A.	74534
FI Finance Luxembourg S.A.	74517	SOLSTISSE	74506
Fortis Hybrid Financing	74530	Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	74533
Fuchs Invest	74520	Stintec S.A.	74530
Gai Mattiolo Fashion S.A.	74530	Swan International S.A.	74524
Hackett Property Investment S.à r.l.	74528	Transports Wolff Daniel S.à r.l.	74537
Haspolux A.G.	74508	Transports Wolff Mathias s.à.r.l.	74542
Hatralux	74508	Wagram Investment SA	74516
Hottinger International Asset Manage- ment S.A.	74522	Xepa S.à r.l.	74524
Hottinger International Fund	74505		
IT 1 Sàrl	74521		
IT TOP Sàrl	74521		
Kaupthing Fund	74523		
LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	74518		
Milverton S.A.	74524		

Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.020.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Montrica Global Opportunities Master Fund, an exempted company, existing and incorporated on June 14, 2006 under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

here represented by Mr. Régis Galiotto residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 21, 2008.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise, in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in accordance with article 14 of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the sole Manager or of the Board of Managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty-five thousand US Dollar (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (hereafter the "Shares" or a "Share").

The Shares are in registered form.

Convertible instrument issued by the Company may refer to specific Shares duly identified by their number and be subscribed by the Company's shareholder holding such Shares.

In the event any shareholder surrenders Shares, such shareholder shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such Shares, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with their terms and conditions.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' general meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the nominal value of the Shares.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 17 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, and liquidation proceeds, as foreseen in article 19 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Any shareholder who transfers one or more of his Shares to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such Shares, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of the said convertible instruments.

Art. 11. The Company shall not automatically be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B. Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the appointor(s) as a category A manager or a category B manager.

If, at a time, when there is a sole manager, a further manager is appointed, the appointor(s) shall at such time, in addition, to designating the new manager as a category A manager or a category B manager, also designate(s) the existing manager to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by the majority of shareholders of the Company.

In dealing with third parties, the sole manager or in case of plurality of managers a category A and a category B manager jointly will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The managers (individually and/or collectively through the board of managers) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding, in the sense that each shareholder has one vote per Share. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company for each accounting year is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the sole manager or the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided, by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary, such decision being adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital. The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

Upon liquidation of the Company, subject to the availability of funds, the shareholders have an equal and pro rata right to the repayment of their respective contributions, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the Shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The twenty-five Thousand (25,000) shares have been subscribed by Montrica Global Opportunities Master Fund, and have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand US Dollar (USD 25,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 2,000.- Euros.

Sole shareholder resolutions

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following individuals as managers:

Category A Manager:

- Mr. Dominic La Valla, accountant, born on June 10, 1948, in New-York (USA), with professional address at 76 Sunset Beach Road, Sag Harbor, New-York 11963, United States of America;

Category B Manager:

- Mr. Richard Goddard, accountant, born on December 5, 1959, in Fareham (United Kingdom) with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Appoint the following Company as independent auditor:

- Ernst and Young S.A., a joint stock company, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 47.771;

3. Set the address of the registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Montrica Global Opportunities Master Fund, une société exemptée, existante et constituée, le 14 juin 2006, selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309 G.T., Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles spécifiques s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'octroi de prêt ou l'emprunt sous quelque forme que ce soit avec ou sans sûretés et la levée de fonds au travers, incluant, mais ne se limitant pas à, l'émission de bons, billet à ordre, reconnaissance de dettes, et autre instrument de dette ou titre, convertible ou non, l'utilisation de titres financiers dérivés ou l'acquisition de participations dans lesquels la société a un intérêt participatif ou lequel forme une partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société pourra détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer, mais encore développer ses participations.

La Société pourra acquérir tout titres ou droits par souscription, achat, transfert, ou tout autre moyen, des actions, et dans tous les cas participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, ou fournir toute assistance nécessaire à une autre entreprise ou société (que la Société ait ou non une participation dans ladite entreprise ou société).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour dénomination "Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément à l'Article 14 des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales" ou une "Part Sociale");

Les Parts Sociales sont nominatives.

Les instruments convertibles émis par la Société doivent se référer à des Parts Sociales spécifiques dûment identifiées par leur numéro et doivent être souscrits par l'associé de la Société détenant les dites Parts Sociales.

En cas de cessions de Parts Sociales par un associé, ledit associé devra céder l'instrument convertible qu'il détient émis par référence aux dites Actions, le cas échéant, à la Société and cette dernière devra racheter lesdits, le cas échéant, en accord avec les termes et conditions applicables aux instruments convertibles.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Un tel principe est par ailleurs applicable pour tout type de distribution, incluant les dividendes ordinaires tel que prévus par l'Article 17 des Statuts, les acomptes sur dividendes, tel que prévu à l'Article 18 des Statuts, et le boni de liquidation, tel que prévu à l'Article 19 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Tout associé transférant une ou plusieurs de ses Parts Sociales à une autre personne devra transférer les instruments convertibles émis en référence aux dites Parts Sociales, le cas échéant, à la même personne, en accord avec les termes et conditions des dits instruments convertibles applicables.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Lors de la nomination d'un gérant, autre qu'un gérant unique, ce gérant doit être désigné comme étant un gérant de catégorie A ou un gérant de catégorie B.

En cas de gérant unique, si un gérant supplémentaire est nommé, en sus de désigner le nouveau gérant comme étant un gérant de catégorie A ou de catégorie B, l'assemblée générale des associés devra indiquer si le gérant existant est un gérant de catégorie A ou un gérant de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par la majorité des associés de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un gérant de catégorie A et un gérant catégorie B agissant conjointement ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec nécessairement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B sera requise.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence téléphonique (par téléphone ou vidéo) ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Les gérants (individuellement et / ou collectivement au travers du conseil de gérance) ne contracte à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui, dans le sens où chaque associé a un vote par part social. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires qui devront être envoyées à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de chaque année sociale, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société, tel que prévu par les présents Statuts en général et en particulier sous l'Article 8 des présents Statuts, par l'adoption d'une résolution du gérant unique ou du conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et l'adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout acompte sur dividende devra être distribué à / aux associé(s) proportionnellement à sa / leur participation dans la Société, tel que prévu dans les présents Statuts en général et en particulier sous l'Article 8 des Statuts.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société devra être décidée par une assemblée extraordinaire des associés tenue devant un notaire luxembourgeois, cette décision devant être adoptées par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Lors de la liquidation de la Société, sous réserve de disponibilité des fonds, les associés ont un droit égal et proportionnel au remboursement de leurs contributions tel que stipulé par les présents statuts en général ou selon l'article 8 des présents Statuts en particulier.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales, ont été souscrites par Montrica Global Opportunities Master Fund, susmentionnée et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.000.- Euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Category A Manager:

- Monsieur Dominic La Valla, comptable, né le 10 juin 1948 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 76 Sunset Beach Road, Sag Harbor, New-York 11963, Etats-Unis d'Amérique;

Category B Manager:

- Mr. Richard Goddard, comptable, né le 5 décembre 1959, à Fareham (Royaume-Unis), ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Nomme la société suivante au fonction de réviseur d'entreprise:

- Ernst and Young S.A., société anonyme, dont le siège social est au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47.771;

3. Fixer l'adresse du siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2008, Relation: LAC/2008/20873. — Reçu à 0,5 %: soixante dix-neuf euros trente quatre cents (79,34 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071988/211/363.

(080081776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Sherman Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 38.427.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/06/2008.

Pour *SHERMAN HOLDING S.A.H.*
FIDUCIARE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008072273/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08660. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

C.S.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.406.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072249/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01913. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Fabilor Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 54.333.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008072267/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00494. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.050.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Frédéric HOTTINGER, Président, (résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)
Rodolphe HOTTINGER, Vice-Président, (résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)
Jörg AUF DER MAUR, (résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)
Antoine CALVISI, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)
Jean-Pierre DE CLERCQ, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)
Roberto FAORO, (résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)
Elo Zisman ROZENCWAJG, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., (ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme
Investment Fund Services, 22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008072355/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00436. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Compagnie Financière et Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 72.189.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE ET FONCIERE S.A.
P. MESTDAGH / P. DUCATE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072271/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00527. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SOLSTISSE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 139.031.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Véronique CRAINICH, enseignante, née à Charleroi (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant à B-6500 Renlies (Belgique), 3, route de Solre-St-Géry.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SOLSTISSE».

Art. 2. Le siège social est établi à Itzig.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services et de conseil en matière économique ainsi que la vente de software et hardware liés aux conseils informatiques.

Elle pourra en outre exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25 €) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associée unique Véronique CRAINICH, enseignante, demeurant à B-6500 Renlies (Belgique), 3, route de Solre-St-Géry, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 920 €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur François DAUE, économiste, né à Charleroi, le 25 août 1962, demeurant à B-6500 Renlies (Belgique), 3, route de Solre-St-Géry.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Crainich, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., 2 juin 2008. Relation: LAC/2008/22070. - Reçu à 0,25 %: soixante-deux euros cinquante cents (€62,50).

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 juin 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008072871/241/94.

(080082078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Haspolux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.527.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Juni 2008 der Aktiengesellschaft HASPOLUX A.G. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 2, Beelerstrooss, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 94.527 geht folgendes hervor:

1. Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt folgende Adressenänderungen:

- Änderung der Privatadresse des Verwalters HANSEN Eric zum 01/09/2005. Die neue Adresse lautet: 8A, rue de Diekirch, L-7440 LINTGEN.

- Änderung der Privatadresse des Kommissars HANSEN Katrin zum 01/09/2004. Die neue Adresse lautet: 38, Rodterstrasse, B-4780 ST. VITH.

Zur Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Weiswampach, den 5. Juni 2008.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2008072286/800953/23.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080081648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Hatralux, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.458.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 7. Mai 2008 der Aktiengesellschaft HATRALUX mit Sitz in L-9764 MARNACH, 19, Marbuergerstrooss, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 100.458 geht folgendes hervor:

1. Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt die Abberufung mit sofortiger Wirkung des Kommissars, CONFIDENCIA-DAGEST, SERVICES OASE S.à.r.l, mit Sitz zu L-9980 Wilwerdange, Maison 32.

2. Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt die Ernennung des neuen Kommissars, HANSEN Katrin, expert comptable, wohnhaft zu B-4780 Sankt-Vith, Rodterstraße, 38.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Marnach, den 7. Mai 2008.

HATRALUX, rue de Marbourg, L-9764 MARNACH

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2008072287/800953/25.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080081651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme,
(anc. Olivant Investments Switzerland S.à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of April.

Before M^e Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of "Olivant Investments Switzerland S.A.", having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, under the name of Rocket Investments S.à r.l., on December 27, 2007, published in the Memorial C, number 407 of February 16, 2008 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated April 11, 2008, not yet published in the Memorial C.

The meeting was presided by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Martin Michard, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that all shares are duly represented at this meeting.

II) The shareholders confirm through their proxyholder having knowledge of the agenda of the meeting and waive the convening formalities. Considering the above, the shareholders may validly vote with respect to their shares on all the items of the agenda below.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To convert the share capital from EUR to CHF at the exchange rate of 1 EUR to 1.5 CHF, so that the current share capital of EUR 31,000 shall henceforth amount to CHF 46,500.

2. To change the nominal value of the shares from EUR 1 each to CHF 1 each and to replace the outstanding 31,000 shares with a nominal value of EUR 1 each by 46,500 shares with a nominal value of CHF 1 each.

3. To allocate to the existing shareholders a number of shares with a nominal value of CHF 1 each pro rata to their holding in the Company prior to the capital increase described below in exchange for the shares they currently hold.

4. To resolve upon a capital increase of CHF 15,000,000 by the issuance of 15,000,000 shares with a nominal value of CHF 1 each.

5. To resolve on the allotment of the 15,000,000 new shares to Olivant Limited.

6. To amend the articles of incorporation of the Company to reflect the new share capital.

After deliberation, the meeting took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to convert the share capital of the Company from EUR to CHF at the exchange rate of one euro (€ 1.-) to one point five Swiss francs (CHF 1.50.-), so that the current share capital of thirty one thousand euro (€ 31,000.-) shall henceforth amount to forty-six thousand five hundred Swiss francs (CHF 46,500.-).

Second resolution

It is resolved to change the nominal value of the currently existing shares from one euro (€ 1.-) each to one Swiss franc (CHF 1.-) each and to replace such outstanding thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one

euro (€ 1.-) each by forty-six thousand five hundred (46,500) shares with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each.

Third resolution

It is resolved to allocate to the existing shareholders a number of shares with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, pro rata to their holding in the Company prior to the capital increase set forth in agenda item 4. and described below, in exchange for the shares they currently hold.

Fourth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company converted from EUR to CHF and currently amounting to forty-six thousand five hundred Swiss francs (CHF 46,500.-), by an amount of fifteen million Swiss francs (CHF 15,000,000.-) by the issuance of fifteen million (15,000,000) shares with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, in order to set it at fifteen million forty-six thousand five hundred Swiss francs (CHF 15,046,500.-).

Fifth resolution

It is resolved to issue fifteen million (15,000,000) shares with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each and to allocate such new shares to Olivant Limited.

Subscription

Olivant Limited represented by Me Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, hereby declares to subscribe for the new fifteen million (15,000,000) shares with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each.

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifteen million Swiss francs (CHF 15,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the new share capital, so that it now reads as follows:

Art. 5. 1st paragraph. The subscribed share capital of the company is set at fifteen million forty-six thousand five hundred Swiss francs (CHF 15,046,500.-) divided into fifteen million forty-six thousand five hundred (15,046,500) shares of one Swiss franc (CHF 1.-) each.

Costs

For the purpose of registration, the amount of CHF 15,000,000 is valued at € 9,294,832.-.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at € 52,400.-.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by first and surname, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix huit avril.

Par-devant M^e Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de "Olivant Investments Switzerland S.A.", ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, sous la dénomination de Rocket Investments S.à r.l., le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 407 du 16 février 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 avril 2008, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M^e Andreas Heinzmann, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur M^e Martin Michard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il apparaît d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à cette assemblée.

II) Les actionnaires confirment par la voix de leur mandataire connaître l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent au délai de convocation. En vertu de ce qui précède, les actionnaires peuvent valablement voter concernant leurs actions sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

La liste de présence, signée par le détenteur de la procuration des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations et sera soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Convertir le capital social de EUR en CHF au taux de change de 1 EUR pour 1,5 CHF, de manière à ce que le capital social actuel de EUR 31.000 s'élèvera dorénavant à un montant de CHF 46.500.
2. Changer la valeur nominale des actions de EUR 1 chacune à CHF 1 chacune et de remplacer les 31.000 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1 chacune par 46.500 actions d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.
3. Attribuer aux actionnaires existants un nombre d'actions d'une valeur nominale de CHF 1 chacune proportionnellement à leur détention dans la Société préalablement à l'augmentation de capital décrite ci-après en échange des actions qu'ils détiennent actuellement.
4. De décider d'augmenter le capital social de CHF 15.000.000 par l'émission de 15.000.000 actions d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.
5. De décider d'attribuer les 15.000.000 nouvelles actions à Olivant Limited.
6. De modifier les statuts de la Société en vue de refléter le nouveau capital social.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de convertir le capital social de la Société de EUR en CHF au taux de change d'un euro (1,- €) pour un virgule cinquante francs suisses (1,50,- CHF), de manière à ce que le capital social actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- €) s'élèvera dorénavant à un montant de quarante-six mille cinq cents francs suisses (46.500,- CHF).

Deuxième résolution

Il est décidé de changer la valeur nominale des actions actuellement existantes d'un euro (1,- €) chacune à un franc suisse (1,- CHF) chacune et de remplacer les trente-et-un mille (31.000) actions existantes d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune par quarante-six mille cinq cents (46.500) actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1,- CHF) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'attribuer aux actionnaires existants un nombre d'actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1,- CHF) chacune, proportionnellement à leur détention dans la Société préalablement à l'augmentation de capital déterminée au point 4 de l'ordre du jour et décrite ci-après, en échange des actions qu'ils détiennent actuellement.

Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société converti de EUR en CHF s'élevant actuellement à un montant de quarante-six mille cinq cents francs suisses (46.500,- CHF), par un montant de quinze millions de francs suisses (15.000.000,- CHF) par l'émission de quinze millions (15.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1,- CHF) chacune, pour le porter à quinze millions quarante-six mille cinq cents francs suisses (15.046.500,- CHF).

Cinquième résolution

Il est décidé d'émettre quinze millions (15.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1,- CHF) chacune et d'attribuer ces nouvelles actions à Olivant Limited.

Souscription

Olivant Limited représentée par Me Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, déclare par la présente souscrire aux nouvelles quinze millions (15.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1,- CHF) chacune.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de manière à ce que le montant de quinze millions de francs suisses (15.000.000,- CHF) est actuellement disponible à la Société, preuve de ceci ayant été donnée au notaire instrumentaire.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, en vue de refléter le nouveau capital social, qui aura la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital social souscrit de la société est fixé à quinze millions quarante-six mille cinq cents francs suisses (15.046.500,- CHF) divisé en quinze millions quarante-six mille cinq cents (15.046.500) actions d'un franc suisse (1,- CHF) chacune.

Coûts

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 15.000.000,- CHF est évalué à 9.294.832,- €.

Le montant des coûts, dépenses, rémunération ou charges de toute nature qui incombent à la Société et sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à 52.400,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, A. Heinzmann, M. Michard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008. Relation: LAC/2008/16987. - Reçu à 0,50 %: quarante-six mille quatre cent soixante-quatorze euros seize cents (€ 46.474,16).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008072787/212/168.

(080081993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACERGY S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072305/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00757. - Reçu 136,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ML Poivre Real Estate GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.476.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 mai 2008

En date du 27 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Mark FENCHELLE de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Guy HARLES, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant A

- Monsieur Robert BARNES, gérant A

- Monsieur Guy HARLES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

ML POIVRE REAL ESTATE GP

Signature

Référence de publication: 2008072312/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Nobelux Solidarity A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg F 7.626.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Les soussignés:

- 1) Monsieur Freddy BRACKE, domicilié 9, rue de Saint Hubert, L-1744, économiste, belge,
- 2) Monsieur Christian DESCOUPS, domicilié 10, rue Camille Mersch, L-5860 Hesperange, employé privé, français
- 3) Monsieur Thomas GOLDSCHMIDT, domicilié 50, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, administrateur de sociétés, suédois,
- 4) Madame Noëlle MARCHETTI, domiciliée 52, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, employée, française,
- 5) Madame Mathilde NANKWAYA, domiciliée 38, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg, employée privée directeur de chambre de commerce, suédoise
- 6) Eva OTTOSSON, domiciliée Berghamsvägen 72 SE-165 71 Hässelby, business consultant, suédoise
- 7) Serge SAUSSOY, domicilié 15, rue des Jardins, B-6821 Lacuisine, consultant, belge
- 8) Dr. Gérard SCHOCKMEL, domicilié 64, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Directeur de laboratoire, luxembourgeois.

Tous ci-après désignés comme membres fondateurs ont dressé par les présentes les statuts d'une association sans but lucratif (A.s.b.l.), qu'ils déclarent constituer entre eux, conformément à la loi modifiée du 28 avril 1928 et ses modifications subséquentes.

Titre I^{er} - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: NOBELUX SOLIDARITY A.s.b.l.

Son siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration en tout autre lieu.

Toute modification du siège social doit être déposée, dans le mois de sa date, pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 2. L'association est constituée pour une durée illimitée. Afin de refléter son identité, l'association veille à maintenir un ancrage qui soit à la fois luxembourgeois et suédois, y compris au sein de son Conseil d'administration.

Titre II - Objet

Art. 3. L'association a pour objet l'exercice de toutes activités philanthropiques en Afrique, notamment en Afrique sub-saharienne. Ces activités peuvent inclure des actions de soutien dans les domaines de la santé, de la microfinance, de l'éducation et, plus généralement toute action d'aide à la population pauvre et au développement de ladite région. L'association peut mener par ailleurs toutes activités en rapport avec son objet.

Titre III - Membres - Admission - Exclusion - Cotisation

Art. 4. L'association se compose de membres, personnes physiques et/ou morales, au nombre illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. Les premiers membres signataires de l'acte de constitution ont la qualité de membres fondateurs.

Art. 5. Pour être admis ultérieurement, il faut:

- 1) avoir été agréé par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers et
- 2) avoir signé une déclaration sur l'honneur dans laquelle le candidat confirme avoir pris connaissance des statuts, atteste de son honorabilité et s'engage à ne prendre aucune initiative pouvant ternir l'image de l'association et porter atteinte à ses intérêts..

Art. 6. La perte de qualité de membre est régie par l'article 12 de la loi précitée du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 7. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Art. 8. Les cotisations annuelles à payer par les membres sont fixées par l'assemblée générale annuelle.

Elles ne pourront être supérieures à cent mille (100.000,00) euros ou leur équivalent en d'autres devises.

Titre IV - Administration

Art. 9. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix membres au plus, pris parmi les membres de l'association et élus par l'Assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres présents et représentés. Le mandat des administrateurs est de deux ans à compter de leur nomination par l'assemblée générale. Les administrateurs sont rééligibles; ils sont toujours révocables par l'Assemblée générale.

Les administrateurs ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Art. 10. Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier, deux de ces fonctions pouvant être cumulées. Le président en dirige les travaux. En cas d'empêchement, le président est représenté par un vice-président.

Des pouvoirs spéciaux pourront être confiés à d'autres membres du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, ou à son défaut d'un vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés par procuration écrite et signée. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le représente est prépondérante.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut délibérer par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et par le secrétaire. Les résolutions du conseil d'administration sont communiquées par écrit aux membres et tiers et sont publiées, le cas échéant, au Mémorial.

Art. 12. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Vis-à-vis des tiers, l'Association est engagée par la signature conjointe du président et d'un autre administrateur.

Titre V - Surveillance

Art. 13. Le contrôle et la supervision des activités financières de la société est assurée par deux réviseurs de caisse élus par l'Assemblée générale parmi les membres qui ne font pas partie du conseil d'administration.

Art. 14. L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres. L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée.

Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres trente jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Art. 15. Les membres à jour de cotisation ont le droit d'assister à l'assemblée. Ils peuvent se faire représenter par un mandataire qui doit être un autre membre. Chaque membre ne peut être titulaire de plus de dix procurations. Les membres sympathisants ont le droit d'assister à l'assemblée générale, sans y avoir droit de vote.

Art. 16. Le conseil d'administration fixe chaque année dans le courant du mois de février la date de l'Assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé

Art. 17. Les attributions et le fonctionnement de l'assemblée générale sont réglés par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre VI - Fonds - Comptes - Budget

Art. 18. Les ressources de l'association se composent notamment:

- A) des cotisations des membres;
- B) des dons, subsides et subventions;
- C) des prestations versées par diverses organisations ou institutions;
- D) des intérêts et revenus généralement quelconques. Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de la même année.

Titre VII - Modification des statuts

Art. 20. La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre VIII - Dissolution - Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après l'apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une autre œuvre poursuivant un but se rapprochant de celui de l'Association. Le Conseil d'Administration la désignera à la majorité des voix.

Art. 22. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée telle que modifiée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Correction approved / * approuvées

F.A. BRACKE, Administrateur

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, en huit exemplaires.

Signé: Freddy BRACKE, Christian ESCOUPS, Thomas GOLDSCHMIDT, Noëlle MARCHETTI, Mathilde NAKWAYA, Eva OTTOSON, Serge SAUSSOY, Dr. Gérard SCHOKMEL.

Signatures.

Référence de publication: 2008072873/1380/113.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01119. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.992.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 mai 2008

En date du 27 mai 2008, les associés la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 mai 2008;

- de nommer Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur John KATZ, né le 22 novembre 1966 à Manhasset (New York), Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: 4, World Financial Center, NY 10080 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 à New Jersey (New York), Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: 4, World Financial Center, NY 10080 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie C de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Robert BARNES, gérant de catégorie A
- Monsieur John KATZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Steven GLASSMAN, gérant de catégorie B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

POINT PARKS BULGARIA S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008072313/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Caesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.283.

L'adresse des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2008072333/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Wagram Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.853.

- La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur en date du 15 juin 2005, a désigné Madame Nicole THIRION, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2012.
- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 15 juin 2005, a désigné Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2012.

Le 14 janvier 2008.

WAGRAM INVESTMENT S.A.
FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.
Administrateur / Administrateur

Représentée par N. THIRION / Représentée par C. FRANCOIS
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008072324/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Dreieck, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 103.076.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 21 mars 2008 entre Maceda A.S., ayant son siège social au 363 Postboks N-1379 Nesbru (Norvège), enregistrée sous le numéro 930 905 348 du Registre de Commerce d'Oslo et Inventum S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg), enregistrée sous le numéro B 113.775 du Registre de Commerce de Luxembourg, que 100 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 100,- chacune, sont détenues depuis cette date par Inventum S.A., prénommée.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 21 mars 2008 entre Tradewind Investment Services Limited, ayant son siège social à Palm Grave House, Road Town, BVI-Tortola (Iles Vierges Britanniques), enre-

gistrée sous le numéro 1015980 du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques et Inventum S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg), enregistrée sous le numéro B 113.775 du Registre de Commerce de Luxembourg, que 100 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 100,- chacune, sont détenues depuis cette date par Inventum S.A., prénommée.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 21 mars 2008 entre Gunnar Landgraff A.S., ayant son siège social au 37 Josefines gt N-0258 Oslo (Norvège), enregistrée sous le numéro 910 989 014 du Registre de Commerce d'Oslo et Inventum S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg), enregistrée sous le numéro B 113.775 du Registre de Commerce de Luxembourg, que 100 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 100,- chacune, sont détenues depuis cette date par Inventum S.A., prénommée.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 21 mars 2008 entre M. Sten J. Bennetter, ayant son adresse au 14A Terrasse N-0783 Oslo (Norvège) et Inventum S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg), enregistrée sous le numéro B 113.775 du Registre de Commerce de Luxembourg, que 100 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 100,- chacune, sont détenues depuis cette date par Inventum S.A., prénommée.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 21 mars 2008 entre M. Per C. Dahl, ayant son adresse au 14 Jongskollen N-1337 Sandvika (Norvège) et Inventum S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg), enregistrée sous le numéro B 113.775 du Registre de Commerce de Luxembourg, que 100 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 100,- chacune, sont détenues depuis cette date par Inventum S.A., prénommée.

Depuis le 21 mars 2008, les 500 parts sociales de la Société sont détenues par Inventum S.A., prénommée.

La société a changé son siège social du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 23 mai 2008 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions de Gérant de la société:

- Mme Christine Louis-Haberer, née le 23 juillet 1967 à Vitry (France), ayant son adresse au 20, avenue Marie-Thérèse L-2014 Luxembourg (Luxembourg).

- M. Sten J. Bennetter, né le 4 octobre 1946 à Oslo (Norvège), ayant son adresse au 14A Terrasse N-0783 Oslo (Norvège).

Il résulte également desdites décisions que les personnes suivantes ont été nommées, Gérants de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- M. Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France), ayant son adresse au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

- M. Alex Sulkowski, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ, Aerogolf Center, Bloc B 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008072327/4170/57.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08683. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

FI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.562.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mai 2008*

Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur KARA Mohammed sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
FI FINANCE LUXEMBOURG S.A.
Jacopo ROSSI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072330/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 May 2008,

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 358 of 12 February 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 550 of 5 March 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR15,500 by an amount of EUR15,250 to an amount of EUR30,750 by the issuance of 122 new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR60.93; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR15,500 (fifteen thousand five hundred euro) represented by 124 (one hundred twenty-four) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR15,250 (fifteen thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR30,750 (thirty thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 122 (one hundred and twenty-two) new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR60.93 (sixty euro and ninety-three cents).

All the 122 (one hundred and twenty-two) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S. à r.l. so that the amount of EUR15,310.93 (fifteen thousand three hundred and ten euro and ninety-three cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR30,750 (thirty thousand seven hundred fifty euro), represented by 246 (two hundred and forty-six) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Mlle Mathilde Ostertag, avocate, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 mai 2008,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 février 2008, sous le N ° 358, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 4 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2008, sous le N ° 550.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR15.500 à conséquence d'un montant de EUR15.250 à un montant de EUR30.750 par voie d'émission de 122 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR60,93; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR15.500 (quinze mille cinq cents euros) représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR15.250 (quinze mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR30.750 (trente mille et sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 122 (cent vingt-deux) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR60,93 (soixante euros et quatre-vingt-treize cent).

L'ensemble des 122 (cent vingt-deux) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S. à r.l., de sorte que la somme de EUR15.310,93 (quinze mille trois cent dix euros et quatre-vingt-treize cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR30.750 (trente mille et sept cent cinquante euros) représenté par 246 (deux cent quarante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné, qui a compris et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2008. LAC/2008/22294. - Reçu soixante-seize euros cinquante-cinq cents Eur 0,50% = 76,55.

Le receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008072807/5770/114.

(080082386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.422.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 24 mai 2008*

Est nommé gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel CROISÉ, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072331/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Fuchs Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Jean FUCHS Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 17, boulevard Royal)

Jean-Christian BRANTS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 17, boulevard Royal)

Antoine CALVISI

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Isabelle CASTIAU

(résident professionnellement à L-8087 BERTRANGE, 15, rue du Pont)

Carlo JUNCKER

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 17, boulevard Royal)

Hubert NICOLAS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 17, boulevard Royal)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Vincent WEGHSTEEN

(résident professionnellement à B-8310 BRUGGE, 251, Astridlaan)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services, 22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008072352/7/38.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

IT 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.305.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008*

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072334/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.304.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008*

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072335/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

FGF Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.016.

Constituée par-devant M^e Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 12 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 533 du 4 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FGF Lux S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072380/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00510. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Hottinger International Asset Management S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.063.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Rodolphe HOTTINGER, Président

(résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)

Frédéric HOTTINGER, Vice-Président

(résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)

Paul de POURTALES

(résidant professionnellement à NASSAU/BAHAMA, West Bay Street)

Laurent GUIMARD

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)

Elo Zisman ROZENCWAJG

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services, 22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008072354/7/32.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Daimler Luxembourg Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 7.199.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 5. Juni 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Für Maître Jean SECKLER, Notar

Auf Grund von Beauftragung Monique GOERES

Référence de publication: 2008072360/231/14.

(080081425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Kaupthing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.002.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Thorarinn SVEINSSON, Président (résidant professionnellement à IS-105 REYKJAVIK, Borgartun 19)

Mats ANDERSSON (résidant professionnellement à L-1855 LUXEMBOURG, 35a, avenue J.F. Kennedy)

Andri V. SIGURDSSON (résidant professionnellement à L-1855 LUXEMBOURG, 35a, avenue J.F. Kennedy)

Fernand REINERS (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises:

KPMG Audit S.à r.l., (ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 9, allée Scheffer)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008072362/7/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Scabieuse Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.859.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Norbert SCHMITZ est domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg. Le siège social de FMS SERVICES SA est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

SCABIEUSE HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008072365/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Milverton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.843.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 754 du 17 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 5 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1714 du 13 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILVERTON S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072382/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00542. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Xepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 76.519.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 10 février 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales daté du 10 février 2008, XEPA LP a transféré 500 parts sociales détenues dans la Société à AIAI LP, un limited partnership enregistré dans l'état du Delaware sous le numéro 3389938, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008072368/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Swan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.035.

STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-neuf mai.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dillon Holding Limited, une société constituée selon les lois des Seychelles, dont le siège est établi à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles (IBC N^o 009546), ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 mai 2008, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Swan International S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Alberto Morandini, administrateur, né le 9 février 1968 à Pétange, demeurant professionnellement au 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Madame Valérie Emond, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Monsieur Alain Blondlet, expert-comptable, né le 27 mars 1966 à Longlier (B), demeurant professionnellement au 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Shareholder & Directorship Services Ltd, une société constituée selon les lois des Seychelles, dont le siège est établi à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles (IBC N ° 030942).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Astgen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 mai 2008. LAC/2008/20413. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Pr le Receveur (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008072847/220/186.

(080082121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

C.D.A. Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 44.639.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 20 mai 2008

L'Assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs, CDA Invest, CDA S.C. et André de Molinari, pour une période d'un an, venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée décide de prolonger le mandat de réviseur de la société MAZARS (Luxembourg) pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Rudy PARIDAENS.

Référence de publication: 2008072370/1707/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Hackett Property Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.359.

Résolution de l'associé unique du 6 mai 2008

En date du 6 mai 2008, l'associé unique de la société HACKETT PROPERTY INVESTMENT S.A R.L. (la «Société») a décidé:

- de transférer 150 parts sociales de la Société à LETA S.R.L., ayant son siège social à Via Aterno 108 - 66020 San Giovanni Teatino (CH), Italie.

- de transférer 50 parts sociales de la Société à Monsieur Marco GOBBETTI, résidant à Via Appiani, 19 - 20121 Milan, Italie.

- de transférer 50 parts sociales de la Société à Madame Maria BARTON, résidant à Via Ramazzini, 5 - 20129 Milano, Italie.

- de transférer 20 parts sociales de la Société à Monsieur Andrea PRIMICERIO, résidant à 1st Floor Flat, 66 Redcliffe Gardens, UK-SW10 9HE Londres.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

HACKETT PROPERTY INVESTMENT S.A R.L.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2008072376/5710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Securex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SECUREX LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.559, constituée suivant acte reçu le 14 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1201 du 20 décembre 2001; et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le

notaire Maître Frank Baden, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 14 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les mille sept cent quatorze (1.714) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 159.000,- (cent cinquante neuf mille euros) à EUR 459.000,- (quatre cent cinquante neuf mille euros) par l'émission de 3.234 (trois mille deux cent trente-quatre) actions nouvelles sans valeur nominale, par apport en numéraire.

2. Souscription et libération des 3.234 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Nominations statutaires avec effet rétroactif au 17 juin 2003.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 159.000,- (cent cinquante neuf mille euros) à EUR 459.000,- (quatre cent cinquante neuf mille euros) par l'émission de 3.234 (trois mille deux cent trente-quatre) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 3.234 (trois mille deux cent trente-quatre) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire, représenté par Monsieur Serge BERNARD, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 3.234 (trois mille deux cent trente-quatre) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 459.000,- (quatre cent cinquante-neuf mille euros), représenté par 4.948 (quatre mille neuf cent quarante-huit) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs, avec effet rétroactif au 17 juin 2003.

Monsieur Luc DEFLEM, administrateur de société, demeurant à Klimoplaan 6, 1702 Groot-Bygaarden, Belgique.

Monsieur Rik VAN QUICKENBORNE, administrateur de société, demeurant à Breestraat 8, 9270 Laarne, Belgique.

Monsieur Stephan LONDOZ, administrateur de société, demeurant à Olmenlaan 10, 1820 Steenokkerzeel, Belgique.

Monsieur Luc DEFLEM est également nommé administrateur-délégué de la société à la même date.

L'assemblée générale ordinaire établit un ordre de sortie des administrateurs de manière telle que seul un tiers du conseil soit concerné par la procédure d'élection ou de réélection. Le mandat des administrateurs non réélus cesse immédiatement après l'assemblée générale ordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire de la société, avec effet rétroactif au 17 juin 2003: SCPRL DAMIEN PETIT, Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, avenue Princesse Paola, 6.

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BERNARD, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2008, Relation: LAC/2008/10174. — Reçu mille cinq cents euros (1.500,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008072819/211/81.

(080082321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Gai Mattiolo Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008072379/5770/12.

(080081312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Fortis Hybrid Financing, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 mai 2006, acte publié au Mémorial C no 1438 du 26 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Hybrid Financing

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072381/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00508. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Stintec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 75.595.

L'an deux mille huit, le deux mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STINTEC S.A.", ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

sous le numéro B 75.595, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 28 août 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1426 du 2 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Frank LAMPARSKI, ingénieur diplômé, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel HENRY, ingénieur industriel, demeurant à Vance (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à concurrence de soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 77.500) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500) à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles.

2.- Souscription et libération en espèces.

3.- Transfert du siège social de L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre vers L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

4.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 77.500) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500) à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Souscription et libération

Les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires existants comme suit:

- Monsieur Frank LAMPARSKI, prénommé, ici présent, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles.

- Monsieur Daniel HENRY, prénommé, ici présent, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles.

Les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 77.500) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre vers L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Mamer."

74532

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frank LAMPARSKI, Frank STOLZ-PAGE, Daniel HENRY et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2008, LAC/2008/18373. — Reçu trois cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents à 0,5%: 387,50 €.

Pour Le Receveur Francis SANDT (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008072828/7241/80.

(080082108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Quetzal Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.308.

Société constituée sous l'empire du droit panaméen et dont le siège social a été transféré de la République du Panama à Luxembourg suivant acte reçu par M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2003, acte publié au Mémorial C no 1381 du 31 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUETZAL INVESTMENTS

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072383/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00540. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Casa Maroc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.874.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 504 du 31 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casa Maroc S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072384/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00536. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Sablère Hein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 19.166.

Constituée par-devant M^e Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1982, acte publié au Mémorial C no 114 du 1^{er} juin 1982, modifiée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 octobre 1987, acte publié au Mémorial C no 20 du 22 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 1992, acte publié au Mémorial C no 297 du 6 juillet 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 novembre 1995, acte publié au Mémorial C no 35 du 19 janvier 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 23 janvier 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 769 du 21 mai 2002. Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/05/08.

Pour SABLIERE HEIN S.à.r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008072398/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06026. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Casa Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.922.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 526 du 4 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casa Enterprise S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072385/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00534. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.213.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 598 du 21 juin 2005, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 23 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 176 du 25 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072387/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00530. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Société d'Organisation Touristique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 63.721.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2008

- La démission des sociétés DMC SARL, EFFIGI SARL et FIDIS SARL de leur mandat d'Administrateurs est actée.
- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072958/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Mind Me S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.898.

—
Constituée aux Antilles Néerlandaises en date du 4 mars 1996. Le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mars 2003, acte publié au Mémorial C no 487 du 6 mai 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mind Me S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072388/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00528. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.980.

—
Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1721 du 14 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072389/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00523. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

A.L.M. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 1, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 68.661.

Le bilan au 23/10/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 juin 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008072390/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.231.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008072391/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00582. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.231.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008072392/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00581. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Bosph Real Estate Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 117.032.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2008

En date du 20 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- d'accepter la démission de Madame Ute BRÄUER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 mai 2008;
- de nommer Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 à New Jersey (New York), Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: 4, World Financial Center, NY 10080 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Guy HARLES
- Monsieur John KATZ
- Monsieur Steven GLASSMAN
- Monsieur Michel RAFFOUL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

BOSPH REAL ESTATE HOLDINGS 2 S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008072437/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.231.

Le bilan de la société au 15/03/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072393/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00580. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

RECTIFICATIF

Le bilan de la société au 30/11/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan annule et remplace le bilan de la société au 30/11/2006 enregistré à Luxembourg le 10/03/2008 sous la Réf. LSO CO/02626 et déposé au Registre de Commerce & des Sociétés de Luxembourg le 13/03/2008 sous la référence L080039646.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072400/304/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05393. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

Le bilan de la société au 11/03/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072394/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00578. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Transports Wolff Daniel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6B, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 123.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008072395/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2008, réf. DSO-CQ00201. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080081486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Balanne Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.025.

STATUTS

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906,

ici représentée par Monsieur Alexandre Levy, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 6 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "BALANNE INVEST".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois d'avril, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la société Services Généraux de Gestion S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Betty Mertz, épouse Prudhomme, employée privée, née à Arlon, le 30 janvier 1960, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(ii) Monsieur Philippe Stock, né à Gosselies, employé privé, le 10 septembre 1960, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(iii) Madame Cynthia Schwickerath, employé privé, née à Esch-Sur-Alzette, le 30 juillet 1974, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alexandre Levy et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, LAC/2008/19472. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5%: 155 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008072841/7241/261.

(080081915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Transports Wolff Mathias s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 91.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008072396/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2008, réf. DSO-CQ00202. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080081485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Europafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008072397/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2008, réf. DSO-CQ00203. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080081484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.466.

In the year two thousand eight, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr David Samuel HAMMELBURGER, company director, born in Manchester (UK) on September 20, 1970, residing at 6th Floor, Cardinal House, 20, St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

here represented by Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy established on April 29, 2008.

2. Mr. Josef Hanuš, Czech citizen, company director, born on September 1st, 1974, residing at Navrátilova 1421/11, Prague 1, CZ-110 00, Czech Republic,

here represented by Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland prenamed,

by virtue of a proxy established on April 24, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

1) According to a share transfer agreement dated on April 29, 2008, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, a copy of which, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it, there has been transferred:

by Mr David Samuel HAMMELBURGER prenamed to Mr. Josef Hanuš prenamed, fifty (50) shares of "Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l." for value received.

2) According to the said share transfer agreement dated on April 29, 2008, they are the sole actual shareholders and beneficial owners of "Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l." a limited liability corporation, incorporated by deed of the undersigned notary on July 9, 2007, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations on September 17, 2007 under the number 2006. The company is registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 130.466.

3) The seller has been the beneficial owner of the shares from the time establishing the company and the legal ownership of the shares has passed from the seller to the purchaser who has entered into the rights and obligations of the former shareholder as from the said April 29, 2008.

All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to accept the share transfer agreement.

Second resolution

The shareholders resolve to amend the 4th paragraph of article 12 of the articles of incorporation which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 12. paragraph 4.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of all member of the board of managers."

Third resolution

The shareholders resolve to appoint as new manager of the company for an unlimited period of time:

Mr Josef Hanuš prenamed.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1.300. EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur David Samuel HAMMELBURGER, administrateur de société, né à Manchester (UK) le 20 septembre 1970, demeurant à 6th Floor, Cardinal House, 20, St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

ici représenté par Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

agissant en vertu d'une procuration signée le 29 avril 2008.

2) Monsieur Josef Hanuš, de nationalité tchèque, directeur de sociétés, né le 1^{er} septembre 1974, demeurant à Navrátilova 1421/11, Prague 1, CZ-110 00, République Tchèque,

ici représenté par Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland prénommé,

agissant en vertu d'une procuration signée le 24 avril 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Que suite à une cession de parts datée du 29 avril 2008, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, dont une copie, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, a été transféré:

par Monsieur David Samuel HAMMELBURGER, prénommé à Monsieur Josef Hanuš, prénommé, cinquante (50) parts sociales de la société "Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l." avec quittance lors de la cession.

2) Qu'en vertu de cette cession de parts datée du 29 avril 2008, les comparants sont les seuls associés de la société "Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l." société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire soussigné du 9 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2006 du 17 septembre 2007. La société est inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 130.466.

3) Le vendeur est le bénéficiaire économique depuis l'établissement de la société et l'acquéreur est devenu propriétaire des parts cédées et est subrogé dans tous les droits et obligations du vendeur, attachés aux parts cédées à partir du 29 avril 2008.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'agréer la cession de parts.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 alinéa 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. alinéa 4.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance."

Troisième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Josef Hanuš précité.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents EUROS (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. J. A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008, LAC/2008/19014. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008072797/220/111.

(080082251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.